

## BUDGET PRIMITIF 2022

### Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 14 décembre 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2022 du budget principal de la Commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par le conseil municipal pour l'exercice 2022.

#### **Budget primitif 2022 du Budget Principal.**

Le budget principal 2022 s'élève au total à 109,5 millions d'euros, répartis à raison de 76,6 M€ en section de fonctionnement et de 32,9 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 76,6 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique dans un contexte sanitaire et économique encore incertain. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 65,5 M€ (+ 2,2 %) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 76,6 M€ (+ 2,4 %), dégageant ainsi une épargne brute de 10,6 M€.

#### **Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
011 – Charges à caractère général	13 256 090 €	13 432 818 €	1,3 %
012 – Charges de personnel	35 255 000 €	36 140 000 €	2,5 %
014 – Atténuations de produits	2 935 000 €	3 348 000 €	14,1 %
65 – Autres charges de gestion courante	10 822 600 €	11 064 850 €	2,2%
66 – Charges financières	1 598 200 €	1 334 000 €	-16,5%
67 – Charges exceptionnelles	65 000 €	59 000 €	-9,2%
68 – Dotations aux provisions	103 000 €	98 000 €	-4,9%
022 – Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0,0%
023 – Virement à la section d'investissement	8 176 003 €	8 367 060 €	3,6%
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	2 550 050 €	2 737 500 €	7,4%
<b>TOTAL</b>	<b>74 810 943 €</b>	<b>76 631 228 €</b>	<b>2,4%</b>

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la ville nécessaires au fonctionnement des services, représentent 13,4 M€ contre 13,2 M€ en 2021, soit une hausse de 1,3 % due notamment à un ajustement des consommations de fluides (eau, électricité), un

effort sur l'entretien des véhicules, aux diagnostics des ouvrages d'art (ponts, passerelles, murs de soutien) et à la hausse conjoncturelle des fournitures et services.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 36,1 M€. L'évolution des effectifs en 2022 s'explique par l'engagement de la ville envers les apprentis et les alternants, et la prise en régie de la sécurité d'équipements ou manifestations saisonnières.

La masse salariale accompagne d'une part les éléments ci-dessus, mais subit l'évolution de l'indice GVT de 1,4% , l'évolution de la grille indiciaire des Catégories C.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » retrace le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme prévu à 2,3 M€, et enregistre la pénalité de 1 M€ prélevée sur le produit fiscal au titre de la carence sur les logements sociaux (Loi SRU).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 11,1 M€, globalement en hausse de 2,2% par rapport à 2021. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées au SDIS, au CCAS, aux budgets annexes (Centre aquatique et île des loisirs), à la Caisse des Ecoles et aux diverses associations communales.

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 1,3 M€, en baisse de 16,5 %.

Une dotation aux provisions pour les contentieux en cours et créances douteuses (chapitre 68) est inscrite à hauteur de 98 000€.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) représentent 2,7 M €.

### **Recettes de fonctionnement par chapitre :**

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
013 – Atténuation de charges	111 100 €	81 100 €	-27,0 %
70 – Produits des services	6 458 426 €	6 537 820 €	1,2 %
73 – Impôts et taxes	52 240 400 €	54 101 625 €	3,6 %
74 – Dotations et participations	12 899 960 €	12 874 103 €	-0,2 %
75 – Autres produits de gestion courante	2 646 057 €	2 586 580 €	-2,2 %
76 – Produits financiers	5 000 €	0 €	-100,0 %
77 – Produits exceptionnels	0 €	0 €	0,0 %
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	450 000 €	450 000 €	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>74 810 943 €</b>	<b>76 631 228 €</b>	<b>2,4%</b>

Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 6,5 M€ (+1,2 % par rapport au BP 2021) et comprennent principalement les droits de stationnement, les redevances des services éducatifs, culturels, sportifs, sociaux, le produit de la barrière du village naturiste ainsi que la location des différents espaces du nouveau Palais des Congrès, ainsi que les remboursements des mises à disposition de personnels communaux.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 54,1 M€. Ce chapitre progresse de 3,6 % par rapport aux inscriptions 2021. Ce poste est constitué pour près de 80% par le produit des contributions directes locales (42,3 M€) et 20% par le fonds national de péréquation, la taxe de séjour, le produit des jeux du Casino, les droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

Les dotations et participations sont estimées à 12,9 M€ dont 10 M€ issus de DGF (Dotation générale de fonctionnement), 1 M€ des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat), et le solde (500 K€) de participations issues des partenaires institutionnels (CAF, Département, Régions, CAHM et Etat).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 2,6 M€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 8,4 M€ au profit de la section d'investissement.

**Dépenses d'investissement par chapitre :**

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
10 – Dotation, fonds divers et réserves	0 €	40 000 €	
13 – Subventions d'investissement	765 000 €	0 €	
16 – Emprunts et dettes	10 772 600 €	10 118 600 €	-6,1 %
20 – Immobilisations incorporelles	105 590 €	89 000 €	-15,7 %
204 – Subvention d'équipement versée	1 834 780 €	181 202 €	
21 – Immobilisations corporelles	1 928 800 €	1 605 000 €	-16,8 %
23 – Immobilisations en cours	5 936 000 €	6 358 900 €	7,1 %
Total dépenses d'équipement	10 176 575 €	12 403 953 €	21,9%
27 – Autres immos financières	1 700 000 €	1 700 000 €	
040 – Op. d'ordre de transfert entre sections	450 000 €	450 000 €	
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section		8 240 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 669 345 €</b>	<b>32 954 895 €</b>	<b>-2,1 %</b>

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 32,9 M€.

Outre le remboursement du capital de la dette pour 8,1 M€, une enveloppe de plus de 20 M€ est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements que l'on peut scinder en trois grands blocs :

- Le premier concerne les investissements courants annuels des Directions qui sont utilisés dans le cadre d'opération d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériel ou de petites opérations pour un peu plus de 5 M€
- Le second bloc sera consacré à la poursuite des opérations de 2021 ou de nouvelles réalisations prévues en 2022 et non engagés en raison de la crise sanitaire. La maison de la mer ou encore la suppression du passage à niveau de la route de Bessan, le théâtre du Pôle Culturel en sont des illustrations.
- Le dernier bloc sera consacré aux nouveaux projets du mandat comme le démarrage des travaux de la Promenade (2,5M€), la plaine de sports urbains, la salle polyvalente, le poste de police du centre ville, le pont des maréchaux, ou diverses études (passerelle, ..),

Ci-après, l'ensemble des opérations :

Libellé	2022
APB49 - Centre Aquatique	382 353
Participation CAHM Eaux pluviales + DECI	93 202
API 14 - MOYENS INFORMATIQUES	350 000
PI1601 - Réseau Haut débit	28 000
MB1 Mobilier	25 000
MB2 - Marchés Publics - Insertions	20 000
UV2 - Interventions foncières	150 000
UV1 - Acquisitions terrains voirie	47 000
sous total courant	197 000
UB - Acquisition Immeubles divers	60 000
Services culturels	60 000
MC15 CHÂTEAU LAURENS	60 000
MC25 Musée Agde et Cap	43 000
MC50 - Restauration œuvres d'art	14 000
PBC1301 - BATEAU-BOEUF	30 000
Amgt Equip. Sportif	200 000
Equipement CIT	100 000
Plaine de sport urbain Pumptrack/skatepark	300 000
EJA et Centre social	6 000
PBD1502 - FORT BRESCOU	300 000
BATIMENT CULTUEL	240 000
PE1101 - Etudes d'aménagement	50 000
PU1901 - Restauration façades	10 000
APB11 - BATIMENTS	750 000
APBC33 - POLE CULTUREL	30 000
PBD1901 - MAISON DE LA MER	900 000
PBSP1305 - CRÉATION SALLE POLYVALENTE - ESPACE CARAYON	1 800 000
APB11 RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES (B506)	915 000
RENOVATION POSTE DE POLICE RUE JEAN ROGER	500 000
MEVP - ENVIRONNEMENT PLAGES	85 000
MOBILIER URBAIN	80 000
VD - DEPLACEMENTS DOUX	100 000
APV12 - VOIRIE RESEAUX (Entretien/clôtures/espaces vert)	1 740 000
PV1801 - Pôle d'échange Multimodal	50 000
V570 Aménagement columbarium	15 000
Bd du Monaco raccord voie douce	30 000
Garde-corps passerelle	45 000
PV2101 Carrefour pont des maréchaux	425 000
PV2102 Passerelle Belle Ile	350 000
PV2104 Chemin de la Causse de Notre Dame	300 000
PV2105 Ilots de fraîcheurs cours d'écoles	125 000
PV2107 Ilot du centre Grau	120 000
APV36 - PASSAGE A NIVEAU Fds de concours	866 600
APV36 - PASSAGE A NIVEAU Etude et travaux	3 000 000
APV51 - PV1703 - PROMENADE CENTRE VILLE	2 500 000
Av du littoral espace partagé	150 000
Abords théâtre aménagement	235 000
EVP1 - AMELIORATION ET ENTRETIEN PLAGE	69 000
R1 Bornes & Feux Tricolores	120 000
R2 - Extens° Réseau Electrique	50 000
EVP3 Equipt environ.	61 500
EVP2 -Rechargement en sable	50 000
APRE04-Réseau éclairage public	1 000 000
Travaux électrique divers	200 000
R3 - ENFOUISSEMENT RESEAUX	100 000

SENTIER BOTANIQUE	5 300
AMENAGEMENT ESPACE LOISIRS MONT ST LOUP	27 000
APO13 - LOGISTIQUE ET MATERIEL	665 000
PEV1305 - MILIEU MARIN	336 000
Logistique évènementielle MA	60 000
Communication Animation MCAB + MA	35 000
MP30 - Equipement PM	34 100
MP31 - Armement	15 000
PBP1202 - CENTRE SUPERVISEUR URBAIN	50 000
NOUVEAU PALAIS DES CONGRES	30 000
MP 50 Equip. Barrière Naturiste	50 000
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	20 638 055

### **Recettes d'investissement par chapitre :**

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 880 000 €	3 510 000 €	21,9 %
13 – Subventions d'investissement	5 488 191 €	4 632 095 €	-15,6%
16 – Emprunts et dettes	7 190 185 €	9 000 000 €	25,2 %
27 – Autres immos financières	1 700 000 €	1 700 000 €	
021 – Virement du fonctionnement	8 176 003 €	8 367 060 €	2,3 %
024 – Produits de cession d'immobilisations	5 684 916 €	3 000 000 €	-47,2%
040 – Op. d'ordre de transfert entre sections	2 550 050 €	2 737 500 €	7,4%
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section		8 240 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 669 345 €</b>	<b>32 954 895 €</b>	<b>-2,1%</b>

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), le produit des cessions, la taxe d'aménagement et les amendes de police, le FCTVA, les subventions ainsi que par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 7 M€.

### **Le Budget Annexe du GOLF.**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 760 000 €	1 760 000 €
INVESTISSEMENT	389 200 €	389 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 149 200 €</b>	<b>2 149 200 €</b>

Le budget primitif 2022 du budget annexe « GOLF » s'élève au total à 2 149 200 € dont 1 760 000 € en fonctionnement et 389 200 € en investissement. Les charges d'exploitation sont en hausse de 7 % par rapport au BP 2021. Les recettes d'exploitation, reconduites à hauteur de 1 760 000€, permettent de dégager un virement de 90 800 € ce qui, avec les dotations aux amortissements, représentent un autofinancement de 198 000 €.

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 156 500 € dont 70 000 € permettront d'aménager le practice), et 86 500 € consacrés au renouvellement de matériels courants (tondeuse, transporteur,) et la plantation d'arbres.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement et par l'inscription prévisionnelle d'un emprunt de 100 400 €.

### **Le Budget Annexe du Centre Aquatique.**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 788 930 €	2 788 930 €
INVESTISSEMENT	169 000 €	169 000 €
TOTAL	2 957 930 €	2 957 930 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe « CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL » s'élève au total à 2 957 930 € dont 2 788 930 € en fonctionnement et 169 000 € en investissement.

Les charges de fonctionnement sont en hausse par rapport au BP2021 (11,2%) du fait de la réouverture de la piscine de Pézenas.

Ces dépenses sont couvertes, en particulier par les recettes d'entrées et d'activité à hauteur de 1 152 000 €, la participation de la ville pour 120 000 €, et par la subvention prévisionnelle de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de 1 320 000 €, permettant de financer le renouvellement des équipements à hauteur de 169 000 €.

### **Le Budget Annexe Ile des Loisirs.**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	220 000 €	220 000 €
INVESTISSEMENT	307 000 €	307 000 €
TOTAL	527 000 €	527 000 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe « ILE DES LOISIRS » s'élève au total à 527 000 € dont 220 000 € en fonctionnement et 307 000 € en investissement.

Les travaux consacrés à l'entrée de l'Ile sont à ce jour achevés. Les crédits sollicités pour 2022 correspondent pour l'essentiel au remboursement de l'annuité de la dette (62 000 € d'intérêt et 307 000 € de capital).

Ces dépenses sont financées par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal de 155 000€ et par le FCTVA .